



## Les bénéficiaires des équipements d'accueil collectif de la petite enfance

*Au cours du dernier trimestre 2000, plus de huit mille familles dont un ou des enfants fréquentent une structure collective d'accueil (crèche, halte-garderie, équipement multi-accueil) ont été interrogées dans le cadre d'une enquête réalisée par le réseau des chargés d'études des caisses d'Allocations familiales (CAF).*

*Ces familles sont composées en majorité de couples avec un enfant et dont les deux parents travaillent. Dans l'utilisation d'un mode de garde collectif, elles recherchent un moyen de sociabiliser leur enfant. Cependant, dans 7 % des cas, aucun des deux parents ne travaille ou le seul parent de la famille monoparentale ne travaille pas. Le recours à un mode d'accueil collectif est alors aussi un moyen de stabilisation ou de sortie de la précarité. De plus, pour un quart des enfants accueillis dans une structure collective, les parents bénéficient en plus d'une prestation individuelle de garde, les deux formes de garde apparaissant alors comme complémentaires.*



L'accueil de la petite enfance constitue une préoccupation majeure de la branche Famille de la Sécurité sociale. Mobilisant leurs ressources internes et s'appuyant sur le partenariat local, en 2000, les caisses d'Allocations familiales (CAF) ont affecté 5,4 milliards d'euros (35 milliards de francs) aux équipements et prestations de garde.

Avec leurs partenaires, les CAF se mobilisent au travers de leur action sociale pour soutenir des initiatives locales et pour accompagner la construction et le financement de projets adaptés aux demandes.

### Pallier le manque d'informations

La politique des équipements collectifs est éminemment stratégique pour les CAF et les collectivités locales. Cependant, peu d'informations permettent d'établir un portrait des familles bénéficiant des modes d'accueil.

Les connaissances sont également lacunaires sur les effets de dispositifs tels que les contrats enfance ou la politique de la ville en matière d'accès aux équipements des parents soumis à de fortes contraintes

(précarité des situations, équilibre compliqué des temps familiaux et professionnels).

Ce déficit d'informations est préoccupant car, dans le même temps, la demande de garde s'exprime toujours aussi fortement. L'offre a pourtant été développée et diversifiée : la capacité d'accueil a augmenté de 5 000 nouvelles places par an en crèches collectives et de 2 700 en haltes-garderies au cours des quinze dernières années.

Afin de collecter et d'analyser des données pertinentes sur les familles bénéficiaires des modes d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies et équipements multi-accueil) un groupe de chargés d'études de CAF (fédérés au sein du réseau «Perspicaf») et de conseillers techniques petite enfance a réalisé une enquête de grande ampleur.

Cette investigation s'est articulée autour de trois axes : la connaissance des bénéficiaires de ces structures collectives, l'analyse de leurs caractéristiques socio-économiques, l'analyse de leur éventuelles différences par rapport à l'ensemble des allocataires de CAF ayant des enfants âgés de moins de 3 ans.

## Un recours plus accentué pour les familles actives

Les parents dont un ou des enfants fréquentent un accueil collectif présentent des spécificités par rapport à la population témoin [les allocataires des CAF ayant un (des) enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans]. Parmi les répondants, les couples dont les deux parents travaillent sont sur-représentés. Les familles nombreuses (3 enfants et plus) et les familles monoparentales sont nettement sous-représentées.

Le public des équipements collectifs est composé principalement de familles bi-actives avec un enfant. Les deux tiers des mères et plus de huit pères sur dix occupent un emploi. Près de la moitié de la population féminine a un emploi stable, mais une femme sur cinq est inactive pour 3 % seulement des hommes. Une fois sur deux, la mère est employée (35 % des pères). Une fois sur cinq, elle exerce une profession intermédiaire. En revanche, 22 % des hommes sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale.

Les revenus de cette population enquêtée sont supérieurs à ceux de la population témoin. Les ménages percevant des minima sociaux sont peu nombreux à avoir recours

aux équipements d'accueil collectif ; 12 % des répondants se trouvent sous le seuil de bas revenus. Pourtant, ils représentent 19 % de la population allocataire ayant un enfant âgé de moins de 3 ans.

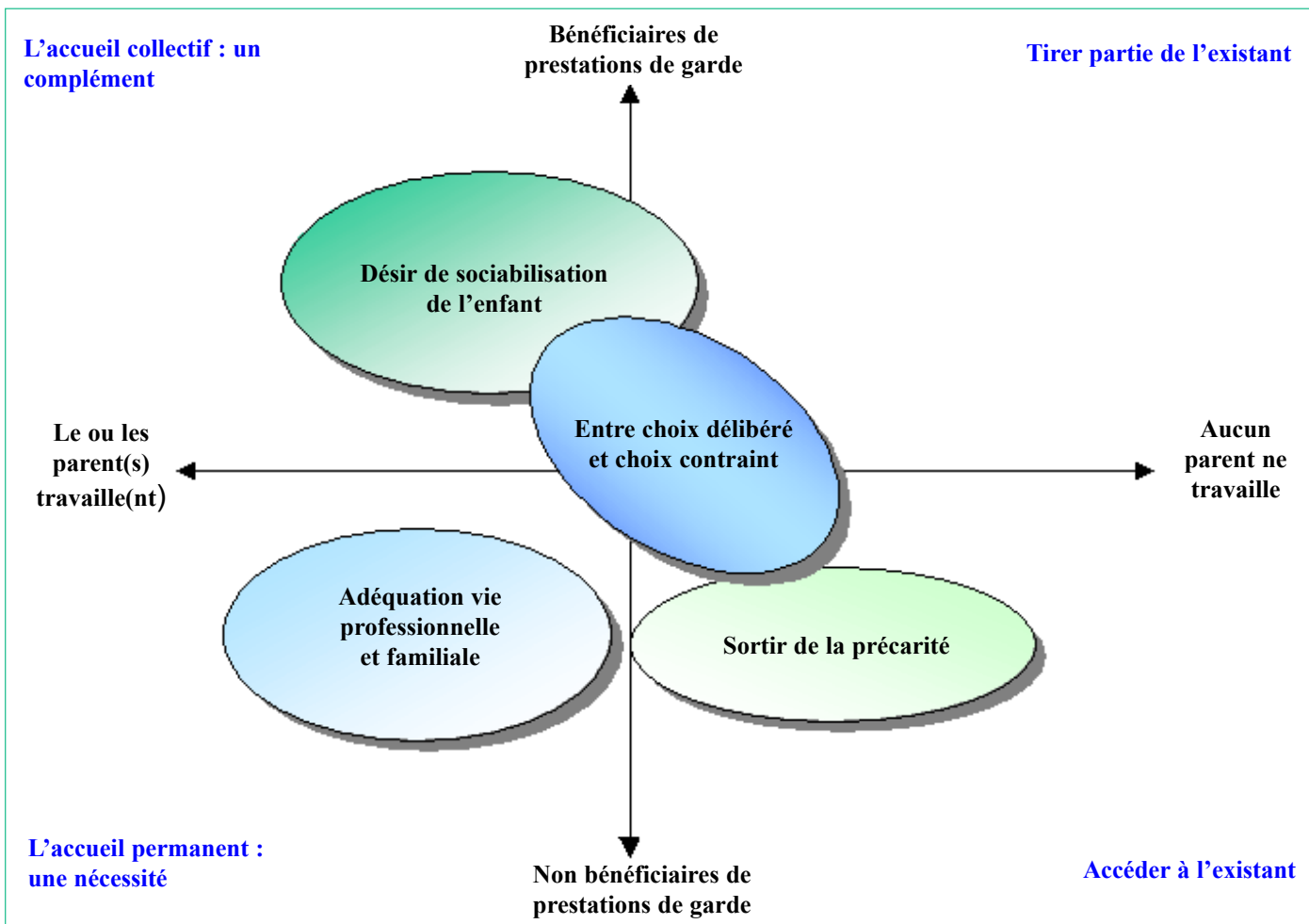
## Entre nécessité et convenances personnelles

Développement de l'activité féminine, niveau élevé de chômage, plus grande fréquence des situations de monoparentalité, influences de la politique familiale, sont autant de facteurs modelant l'environnement des familles enquêtées. Le traitement simultané de l'ensemble des caractéristiques de la population fait ressortir des familles aux profils et aux attentes assez contrastés.

Pour un quart des enfants accueillis dans des structures collectives, les parents bénéficient aussi d'une prestation individuelle d'accueil (allocation parentale d'éducation, aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, allocation de garde d'enfant à domicile).

Le recours à ces deux types complémentaires de modes de garde permet de répondre aux besoins concrets des familles mais aussi à leur souci de sociabilisation de leur enfant.

## Quatre profils et quatre logiques pour ce qui relève des modes d'accueil collectif



Source : travaux d'études, petite enfance, réseau Perspicaf, 2002.

Lorsqu'ils fréquentent exclusivement un équipement collectif, les deux tiers des enfants ont leurs deux parents (ou leur seul parent, lorsqu'ils sont dans une famille monoparentale) qui travaillent.

Dans ce cas, la garde de l'enfant répond bien sûr à une nécessité. Pour deux enfants sur dix, un seul des deux parents travaille ; dans ce cas, il est difficile de faire la différence entre ce qui relève du choix délibéré ou du choix contraint, tant en matière de recours aux équipements qu'en matière d'absence d'activité professionnelle de l'un des conjoints.

Enfin, pour un enfant sur dix, aucun des deux parents (ou le seul parent dans le cas d'une famille monoparentale) ne travaille. Dans ce cas, l'accueil de leur enfant dans une structure collective est un moyen pour les parents de se ménager des temps personnels, de suivre des formations et de rechercher le cas échéant un emploi ; la logique du recours aux modes d'accueil est de viser une stabilisation de la situation, une sortie de la précarité.

### 30 % des parents ont recours à plusieurs types d'accueil

Le recours simultané à différents modes de garde est un phénomène mal cerné, à la fois sur le plan quantitatif et pour ce qui relève des stratégies «combinatoires» des parents, dictées par des options personnelles et des soucis d'adaptation aux nécessités.

Près de 30 % des parents mobilisent plusieurs types d'accueil pour leurs jeunes enfants. En plus du mode de garde principal, en premier lieu, ils font appel à la famille (une fois sur deux), puis à une assistante maternelle et, enfin, à une garde à domicile.

Ce recours à un mode de garde complémentaire s'explique essentiellement par des contraintes professionnelles.

Trois familles sur cinq font état d'horaires de travail décalés ou irréguliers. Les pères évoquent ces contraintes plus souvent que les mères, mais celles-ci les intègrent sans doute en amont par le recours au temps partiel ou aux horaires aménagés. Elles peuvent ainsi soit garder elles-mêmes leurs enfants, tout ou partie de la journée, soit concilier leurs horaires avec ceux de la structure d'accueil.

En revanche, lorsque les contraintes pèsent sur la mère, les familles utilisent fréquemment des modes de garde complémentaires.

### Des souhaits d'amélioration et d'adaptation des modes d'accueil

Les opinions sur les modes d'accueil, leur rôle, leur accessibilité (tarifaire et géographique) sont contrastées. Plutôt que d'interroger de façon systématique les parents sur ces points, il leur a été offert de s'exprimer librement dans une dernière page du questionnaire. Une famille sur sept s'est exprimée à cet endroit.

Le manque de flexibilité est le plus souvent cité, suivi par l'insuffisance de l'offre et par l'inadaptation des tarifs. La tonalité générale de ces messages ne permet en aucun cas d'évoquer une remise en cause globale du mode d'accueil, mais des souhaits d'amélioration et d'adaptation.

Par ailleurs, 20 % des expressions des familles concernent une forte satisfaction en matière de sociabilisation et d'éveil des enfants, de compétence des personnels, de respect du rythme de l'enfant et de sécurité.

### Thèmes d'insatisfaction exprimés par les parents



Thème	Rang (1)
Manque de flexibilité	1
Offre insuffisante (places, structures)	2
Tarifs élevés ou inadaptés	3
Manque ou insuffisance d'aide financière	4
Etat des locaux	5
Manque de moyens (personnels-financiers)	6
Accueil des enfants âgés de plus de 3 ans	7
Organisation et fréquence des repas	8

Source : travaux d'études petite enfance, réseau Perspicaf, 2002.

(1) Les thèmes d'insatisfaction sont listés par ordre décroissant de citations des parents

Ces résultats paraissent dans une actualité riche pour ce qui concerne la politique de la petite enfance, notamment la perspective de création d'une allocation unique venant se substituer aux allocations de garde existantes. Ils viennent enrichir les réflexions actuelles et les innovations institutionnelles.

Une autre enquête, réalisée avec l'INSEE par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité et à laquelle est associée la Caisse nationale des allocations familiales, porte sur les différentes solutions adoptées par les parents en matière de modes d'accueil des enfants âgés de moins de 7 ans.

Critères déterminants des choix, combinaison des différents modes de garde, opinions sur les types d'accueil utilisés, constituent les principaux éléments de cette étude originale dont l'unité statistique est l'enfant.

Les premiers résultats seront disponibles fin 2002. Ils permettront d'amender et de compléter l'enquête Perspicaf qui pourra être étendue et systématisée. Tous ces travaux viendront alimenter l'Observatoire de la petite enfance mis en place à la CNAF en juin 2002.

**Daniel Crozat** ■  
ARCAF Nord-Pas-de-Calais

**Roger Rabier** ■  
CAF du Languedoc-Roussillon

Un groupe de travail d'une quinzaine de professionnels des CAF (chargés d'études, conseillères techniques petite enfance) et de la CNAF a réalisé une enquête auprès des familles d'enfants fréquentant des modes d'accueil collectif.

L'enquête couvre une large partie du territoire métropolitain et se concentre sur trois types d'accueil collectif : les crèches, les haltes-garderies et les structures multi-accueil. Au total, les équipements sélectionnés sont situés sur le territoire de trois CAF de la région Ile-de-France et de 14 CAF de province.

Sur le territoire de chacune des CAF, un recensement des équipements d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans a été réalisé. Un échantillon stratifié sur la base de trois critères - le type d'équipement (crèche, halte-garderie, multi-accueil), son mode de fonctionnement (collectif, familial, parental), et sa localisation (urbain, rural) - a ensuite été extrait. 412 équipements (137 en région parisienne, 275 en province) ont été retenus. Les responsables de ces structures ont été associés à la démarche d'information des familles, de diffusion et de collecte des questionnaires, avec l'appui logistique des CAF concernées.

Les questionnaires ont ainsi été distribués à tous les parents des 19 000 enfants fréquentant ces équipements. Les réponses reçues concernent 43 % (8 200) des enfants concernés, signe de l'intérêt des parents pour le sujet. Dans 93 % des cas, il a alors été possible de compléter les questionnaires distribués, via les équipements, par les données contenues dans les fichiers CAF.

Autorisé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés, cet appariement avait pour objectif de ne pas alourdir inutilement le questionnaire.

### Pour en savoir plus

- Boyer D., Damon J., Le Jeannic T. et Yakubovich Y., «**La petite enfance, statistiques et recherches**», Dossiers d'Etudes.Allocations Familiales, CNAF, 2000, n° 8.
- CNAF, «**Petite enfance, normes et socialisation : points de vue**», *Recherches et Prévisions*, 1999, n° 57-58.
- Flipo A. et Sédillot B., *Le recours aux services payants pour la garde des jeunes enfants se développe en France, Portrait social*, INSEE, 2000.

### A paraître

- «**Modes de garde, Modes d'accueil : les évolutions**», *Informations sociales*, n° 103.
- Réseau Perspicaf, «**Les bénéficiaires des équipements collectifs de la petite enfance**», Dossier d'Etudes.Allocations Familiales, CNAF, 2002, n° 35.

### ■ AVIS DES LECTEURS ■

Cette quatrième livraison de *l'e-ssentiel* est une version test. Nous vous remercions de vos commentaires, remarques et propositions, même très courts à [lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr](mailto:lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr)

**Directrice de la Publication**  
Annick Morel  
**Directrice de la rédaction**  
Virginie Madelin  
**Directeur-adjoint de la rédaction**  
Julien Damon  
**Rédactrice en chef et abonnements**  
Lucienne Hontarrede  
**Secrétaire de rédaction**  
Patricia Christmann  
**Maquettiste**  
Ysabelle Michelet

**Contact**  
[lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr](mailto:lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr)  
Tél. : 01 45 65 57 14

**CNAF**  
23 rue Daviel  
75634 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 45 65 52 52

